

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 554-2022

Avis est par la présente donné par la soussignée greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 13 juin 2022, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 554-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 431 197 \$ pour des travaux de construction de bordures de rues, de trottoir et de pavage sur une partie de la rue Claude-Édouard-Héту. Une modification au règlement avait été apportée par la résolution 6627-09-2022 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal le 26 septembre 2022 afin d'apporter des modifications aux clauses de taxation du règlement d'emprunt 554-2022.

Que ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 octobre 2022.

*Que ce règlement peut être consulté **sur rendez-vous** au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.*

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN, CE 6^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2022.

(Original signé)

Marie-Josée Masson

Greffière-trésorière / directrice générale